



Prugramma di travagli di u geniu furistieru pè u 2024
Programme de travaux des Forestiers sapeurs 2024

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Pour faire suite à une précédente demande de la Chambre des territoires, le présent rapport vise à présenter, en séance, pour information et avis, les projets de programmes de travaux des Forestiers sapeurs en Pumonte et en Cismonte pour l'année 2024 (jointés en annexe du présent rapport).

Ces travaux comprennent l'entretien des ouvrages de prévention des incendies implantés sur l'ensemble de l'île et suivant les préconisations du PPFENI.

Ces programmes ont été préparés dans l'objectif d'assurer aux acteurs de la lutte de disposer d'ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendie (DFCI) opérationnels.

Il s'agit pour mémoire :

- de l'entretien de pistes DFCI et leurs bandes débroussaillées de sécurité (BDS) (167 pistes Cismonte, 258 pistes Pumonte)
- de l'entretien de Zones d'Appui à la Lutte (ZAL) (66 ouvrages pour 3246ha sur Cismonte, 82 ouvrages pour 2100ha sur Pumonte)
- du débroussaillage systématique autour des points d'eau et des zones de posé hélico (DZ),
- de l'entretien de coupures de combustible actives (CCA), de zones d'autorésistance, de zones de regroupement et de layons débroussaillés par anticipation servant d'appui à la mise en œuvre d'une opération feu tactique.



Camera di i Territorii di Corsica
Chambre des Territoires de Corse



Les forestiers-sapeurs interviendront au cours de l'année 2024 sur 38 ouvrages dans le Cismonte, 35 dans le Pumonte, ainsi que sur des zones de gestion de combustible, des coupures actives, des zones de regroupement, autour des points d'eau et enfin sur les pistes DFCI, tant en débroussaillage latéral qu'en reprofilage de bandes de roulement en tant que de besoin.

Ces programmes ont été présentés au Bureau le 7 février dernier et seront soumis à l'Assemblée de Corse à l'occasion de sa session de février, avec les éventuelles observations de la Chambre des territoires.

A l'issue de l'approbation par l'Assemblée de Corse, ces documents seront envoyés à l'ensemble des EPCI et communes détenant la compétence DFCI.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.